

Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Maria Luceron (LCIVL) « Agrandissement de la grève à la plage de la Maladaire, La Tour-de-Peilz »

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le 6 octobre 2022 à 19h30 en Salle 2 de la Maison de commune. Elle était composée de :

Madame Maria Luceron

Messieurs Roberto Carbonell
Guillaume Jung
Philippe Neyroud
Salvatore Noto
Kurt Egli (président-rapporteur)
Pierre Fontana, excusé

La Municipalité était représentée par Madame Elise Kaiser, Conseillère municipale, Monsieur Maximilien Walter, remplaçant du chef de service. Cette délégation était accompagnée de Monsieur Henri-Daniel Champier, pêcheur professionnel et président de l'association « Le Chemin des Galets ».

Présentation

Avec grand enthousiasme Henri-Daniel Champier explique que pour lui le galet est un morceau d'éternité. Il y a même consacré un livre (De l'érosion à l'éclosion). Son discours ne varie pas d'un iota des explications fournies par son association (voir la brochure « De l'érosion à l'éclosion » vendu à son stand sur les marchés ou [www. http://www.lechemindesgalets.ch](http://www.lechemindesgalets.ch)).

L'eau est un élément vital de notre planète, sans elle, toute vie est impossible. Les chemins qui mènent des montagnes au lac sont les torrents, les rivières, fleuves. Ils charrient des matériaux arrachés aux montagnes ; ils produisent différents matériaux alluvionnaires, principalement des galets plus ou moins gros, des graviers, du sable, du limon, des sédiments. Arrivés aux embouchures des rivières, les galets se répartissent en 3 catégories :

- 1 - Les sédentaires, gros et lourds.
- 2 - Les nomades, plus petits et plus légers.
- 3 - Les va-et-vient qui se situent au-dessus du niveau du lac et changent d'endroit sous l'effet des vagues lorsque les vents tournent.

Le 2^{ème} moyen de transport est fourni par l'énergie contenue dans les vagues, libérée lors de l'impact sur la rive.

Les vagues et les courants distribuent les alluvions à différentes profondeurs. Ainsi se créent des zones de fraye formées de galets, gravier, sable et limon. Dans ces zones vivent et se reproduisent également des organismes plus petits tels que larves, vers, gammare et bien d'autres, qui eux-mêmes se nourrissent de plancton et de débris végétaux. Ces micro-organismes permettent le développement de la faune piscicole. Pour cette raison, l'état s'attelle à recréer les grèves et autres lieux de fraie.

Les résultats des premiers aménagements, notamment à l'embouchure de la Veveyse, sont encourageants.

Réponses aux questions des commissaires

Vu la clarté du texte du postulat et l'éloquence de Monsieur Champier, peu de questions ont été posées. Les représentants de la municipalité apportent les réponses suivantes :

Quelle est la position municipale par rapport à ce projet ?

Madame la Conseillère municipale Elise Kaiser ne peut se prononcer qu'en son nom personnel et se déclare enthousiaste.

Quelle est la possibilité d'intervention de la commune sachant que le lac est territoire cantonal ?

Un aménagement éventuel ne peut être envisagé qu'après avoir obtenu une autorisation du canton. Les services concernés sont favorables à de tels agencements et des fonds pour des subventions aussi bien cantonales que fédérales sont à disposition.

Quels seraient les effets sur la population des poissons dans le lac ?

Avec l'amélioration des conditions de fraie un effet bénéfique est immédiat. Néanmoins, il est difficile de se prononcer sur l'espèce bénéficiaire comme il est impossible de quantifier l'augmentation. Sans intervention humaine l'omble chevalier aurait déjà disparu du lac. Selon Monsieur Champier, l'aménagement du site autour du Château de Chillon a nécessité 15 ans pour donner les résultats escomptés. Il met en évidence que sans broyage préalable des feuilles de platanes ou de marronniers mettent 2 à 3 ans pour se décomposer dans l'eau.

Quel serait le coût financier d'un tel aménagement ?

Aucune étude n'a été faite et le service ne peut pas se prononcer à ce sujet.

Délibérations de la commission

En premier lieu un commissaire se pose la question quant à l'impact d'un tel aménagement, son coût, son utilité et son écobilan. La dépense énergétique est-elle vraiment en adéquation avec le résultat escompté. D'autres commissaires pensent également qu'actuellement notre commune a d'autres priorités. A ce titre, l'ensemble des commissaires se montre déçus que les représentants municipaux n'aient pu indiquer aucun chiffre approximatif sur le coût de l'opération. Avec d'autres réalisations sur les rives vaudoises, il nous semble qu'une fourchette de prix aurait pu être déterminée par quelques coups de téléphone au canton ou aux responsables des communes concernées.

Un commissaire relève que l'écobilan de tels travaux doit bien sûr être pris en compte. Mais que de nombreux projets en cours sont bien plus gourmands en énergie et en ressources financières alors qu'ils ne sont pas forcément indispensables à la survie de la population boélande. L'objet de ce postulat pourrait cependant permettre la renaturation de nos rivages et à terme la survie et le repeuplement d'espèces animales endémiques.

Un commissaire pense qu'il vaudrait mieux enlever les galets qui posent des problèmes et de laisser faire la nature, alors qu'un autre est de l'avis qu'il faut dans un premier temps simplement boucher les trous créés par la nature. Une telle intervention éviterait une pollution atmosphérique lourde par des transports par camion ou des chalands, grues et pelleteuses. En tous les cas, il désire qu'en cas d'acceptation du postulat, la Municipalité étudie également des interventions moins coûteuses et moins lourdes pour l'environnement. La comparaison avec Vevey à l'embouchure de la Veveyse n'est que partiellement possible car le débit d'eau y est bien différent et des travaux en amont ont été effectués.

La dépositaire du postulat s'étonne du manque de soutien alors que le problème a été clairement défini. Tout le monde parle de la biodiversité et quand il y a une proposition concrète pour une solution dans un secteur ou un autre, le soutien est assez mou. Pour elle c'est clair, il ne faut pas seulement parler de biodiversité mais prendre rapidement des mesures. Dans le cas présent, il ne s'agit pas seulement d'un problème de disparition ou raréfaction de certaines espèces, mais également du soutien d'une profession dans le secteur primaire. Au fil du temps le nombre de pêcheurs a diminué autour du Léman et certains permis professionnels sur Vaud ne trouvent plus preneur.

Relevons également que des espèces comme la perche et l'omble chevalier ont fait la réputation des restaurants du bord du lac et du tourisme gastronomique du canton. Assurer la pérennité de ces poissons est de ce point de vue également un atout non négligeable.

Un des commissaires met également en évidence que le Léman est un lac que nous partageons avec la France, mais que la Suisse compte 1'244 lacs entièrement sur son territoire, donc un grand nombre d'interventions à prévoir. Le dernier point non négligeable est que le lac est entièrement territoire cantonal. A partir de ce constat, c'est l'Etat de Vaud qui en est responsable. Même en cas d'acceptation du postulat, la commune aura besoin d'une autorisation cantonale pour effectuer les travaux nécessaires.

Vœu

La commission, à l'unanimité, formule le vœu qu'en cas d'acceptation du postulat, la Municipalité étudie la faisabilité du projet, son écobilan et son impact financier et prenne en considération toutes les possibilités d'amélioration, y compris des interventions moins coûteuses et moins lourdes pour l'environnement. Ainsi que déployer l'analyse à d'autres sites sur les rives communales qui peuvent convenir.

Conclusions

C'est donc avec 4 voix pour, 1 contre et 1 abstention que la commission chargée d'examiner la prise en considération du postulat de Mme Maria Luceron (LCIVL) – Agrandissement de la grève à la plage de la Maladaire, La Tour-de-Peilz vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers d'accepter sa prise en considération.

Pour la commission, la Président-rapporteur

Kurt Egli

Postulat : Agrandissement de la grève à la plage de la Maladaire, La Tour-de-Peilz.

M. Champier, un pêcheur bien connu du lac Léman, a observé les lieux de reproduction des poissons du Léman, tout particulièrement des ombles chevaliers. Ce pêcheur a constaté que la diminution de ces poissons est causée par la disparition des frayères naturelles, constituées d'entassements de galets.

Or, ces galets sont déversés sans discontinuer dans le lac par toutes les rivières alpines. Mais le problème était que ces graviers et galets sont une matière première précieuse utilisée pour la construction. Actuellement, le Service des Eaux, Sols et Assainissement prélève chaque année environ 5'000 m³ de matériaux d'alluvions qui sont convertis en matériaux de construction. Il ne reste plus que 3% de grèves naturelles autour du Léman, 70% sont urbanisées, le reste semi-naturel.

M. Champier a créé en 2006 l'association « Le Chemin des galets » et depuis tenté de sensibiliser à la fois les autorités cantonales et communales à la disparition des galets, en mettant en évidence la nécessaire migration de ces éléments depuis les rivières jusque sur les grèves du lac.

Ces grèves auront au moins trois rôles à jouer :

- 1) Elles amortiront les vagues, celles-ci mourront sur la grève à la place de frapper de plein fouet les murs de protection des quais
- 2) Les galets qui seront brassés au cours des tempêtes entretiendront le rivage ainsi que le tapis sous-lacustre
- 3) Elles seront un endroit de détente pour tous et particulièrement pour les baigneurs.

Monsieur le Conseiller d'Etat Charles-Louis RoCHAT a souscrit à ce projet en accordant son soutien par un subside d'environ 60 % alloué aux Communes qui se prêteront à de tels projets. Les Communes concernées sont Vevey – La Tour-de-Peilz–Montreux – Veytaux - Villeneuve.

La commune de Vevey a très vite décidé de tenter l'expérience, avec l'autorisation du canton, dans la partie du quai Ansermet et les premiers essais ont été très concluants. Les galets laissés en place ont reconstitué des plages bien pratiques pour la baignade, et leur divagation s'est également terminée au pied des falaises lacustres, reconstituant les frayères. La prolifération des ombles a été quasi immédiate.

L'écologie nous appartient à tous et c'est notre obligation de traiter le sujet avec pragmatisme.

Par ce postulat, étant sensibles à la biologie de notre lac comme ressource vital pour notre société - vous aimez bien manger les perchettes ou bien l'omble chevalier, n'est-ce pas ? -, nous demandons à la Municipalité de la Tour-de-Peilz de proposer dans un bref délai, un plan d'action pour l'agrandissement de la grève à la plage de la Maladaire et/ou d'éventuellement repérer autres sites dans les rives communales qui peuvent convenir.

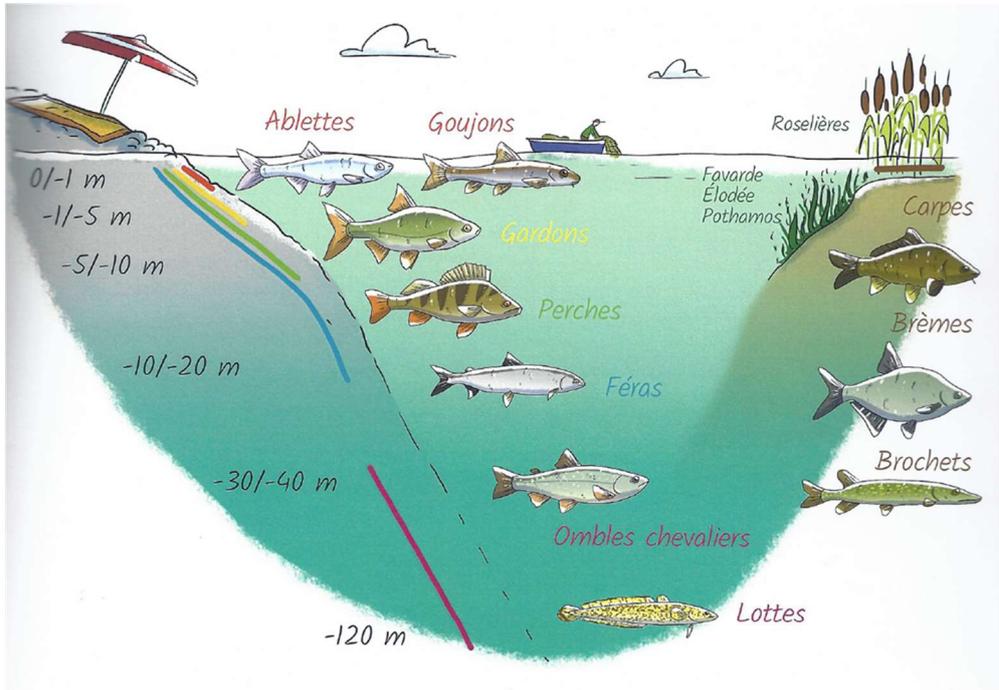
Enfin, nous demandons que ce postulat soit renvoyé à une commission ad hoc pour analyse.

Maria Luceron (LCIVL)

28 juin 2022

Annexes

Lieux de fraye des poissons



L'avenir – Agrandissement de la grève, Plage de la Maladaire, La Tour-de-Peilz



Matériaux à transporter